AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT Nº 2026-05 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENT

Avis est par les présentes donné de la **tenue d'une assemblée publique** sur le projet de Règlement Nº 2026-05 concernant l'occupation et l'entretien de bâtiment qui se déroulera à la salle du conseil situé au 548, route 202, à Pike River le **7 décembre 2026 à compter de 19h**.

L'objet du règlement est d'établir des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments sur tout le territoire de la municipalité de Pike River, afin d'en empêcher le dépérissement, de préserver l'intégrité de leur structure et de contrer le phénomène de démolition par abandon, ainsi qu'à obliger les propriétaires des bâtiments à les entretenir.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Des copies du projet de règlement peuvent être consultées au bureau municipal situé au 548, route 202, à Pike River, sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 00 ou sur le site internet de la Municipalité (https://www.pikeriver.com/reglements).

Donné à Pike River
Ce 26 novembre 2026

Lucie Riendeau
Directrice générale